

**1.10 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Témoignages et promotion du handisport dans les écoles»**

**1.11 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Handisport à l'école»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales (*Assentiment*)

**M. Arnaud Dewez (MR).** – Dans la presse du 17 octobre, dans le cadre d'une interview croisée avec notre champion, Joachim Gérard, vous avez fait le point sur vos priorités dans le sport, Madame la Ministre. Vous avez insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour soutenir le handisport et je m'en réjouis. Vous avez également expliqué à quel point vous avez été impressionnée par le handisport et par toutes les leçons de vie qu'il rassemble.

Vous proposez des projets concrets et vous avez notamment déclaré vouloir inviter des athlètes de handisport à témoigner dans les écoles. Avez-vous déjà pris contact avec votre collègue chargée de l'Éducation? Si oui, comment ces rencontres s'organiseront-elles concrètement? Visez-vous des écoles en particulier? L'objectif est-il de toucher un maximum d'élèves?

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – La Ligue handisport francophone (LHF) a récemment posé plusieurs constats interpellant concernant la pratique handisportive au sein de nos établissements scolaires.

D'une part, les élèves en situation de handicap qui sont intégrés dans une filière classique d'enseignement sont souvent excusés pour leur participation aux cours d'éducation physique. Force est de constater que l'inclusion des enfants déficients dans l'enseignement est sans cesse en augmentation. Or, les professeurs d'éducation physique se retrouvent souvent démunis face à l'enfant en situation de handicap, que ce soit dans la filière classique ou spécialisée. C'est d'autant plus regrettable compte tenu du fait que les premières expériences sportives se vivent la plupart du temps dans les établissements scolaires. Le goût du sport et l'envie de bouger se développent à l'école.

D'autre part, un projet d'inclusion dans un club sportif se réalise plus facilement si cette même inclusion a déjà commencé à l'école. À cet égard, le nombre d'enfants en situation de handicap pratiquant du sport est extrêmement faible. Seuls 5% des affiliés de la LHF sont âgés de moins de douze ans.

Madame la Ministre, avez-vous déjà pris connaissance de cette problématique? Le cas échéant, quelle est votre position sur le sujet? Grâce à son programme «Handisport», la LHF est déjà active en la matière. Avez-vous encore d'autres idées qui permettraient aux enfants en situation de handicap de pratiquer du sport au sein de leurs écoles?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, les cours d'éducation physique et sportive au sein des établissements scolaires et, donc, leur bonne organisation relèvent de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale.

En 2018, la LHF avait effectivement lancé une enquête pour connaître la situation en milieux scolaires. Le constat était interpellant: si beaucoup d'élèves valides ont souvent recours aux certificats médicaux pour éviter de suivre le cours d'éducation physique, les élèves déficients souffrent d'un manque de considération de leur situation par le pouvoir organisateur de leur établissement.

À la suite de cette enquête, la LHF a multiplié les initiatives avec le soutien de l'ADEPS et en collaboration avec l'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS), afin de promouvoir le handisport en milieux scolaires et donc de sensibiliser au handicap. La LHF propose également de nombreuses formations pour les professeurs afin de développer des compétences nécessaires pour encadrer les élèves déficients.

En 2024, un appel à projets a permis à la LHF, entre autres, de financer la création d'un kit pédagogique et l'organisation de journées d'initiation dans les établissements scolaires.

Enfin, mes services et moi-même sommes constamment en discussion avec la LHF pour continuer à faire évoluer le développement de l'intégration du handisport dans les écoles, avec potentiellement des visites effectuées par des handisportifs, comme Piotr Van Montagu. En France, les handisportifs ont d'ailleurs l'habitude de prendre part à des tournées en milieu scolaire. Il faut évidemment s'en inspirer, notamment pour valoriser nos championnes et nos champions, et créer un lien essentiel entre la communauté et ses athlètes. Ces initiatives sont indispensables pour promouvoir la pratique sportive dans son ensemble et faire tomber les barrières pour encourager les personnes moins valides à pousser la porte des clubs et sensibiliser les personnes valides aux bienfaits de l'activité sportive pour les personnes porteuses d'un handicap.

Au-delà des considérations sportives, les handisportifs constituent des exemples inspirants, aussi bien pour leur parcours de vie que pour leurs performances. Ils permettent de faire passer des messages de tolérance et de non-discrimination auprès des élèves.

Par ailleurs, ma collègue Valérie Glatigny et moi-même allons instaurer un groupe de travail pour favoriser les liens entre l'école et le sport et inclure le handisport.

**M. Arnaud Dewez (MR)**. – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir dressé l'inventaire de ces initiatives et d'avoir partagé votre volonté d'aller plus loin par rapport à ce qui se fait actuellement. Le lien que vous établissez avec la ministre

de l'Éducation me paraît intéressant. Si une visite d'école a lieu, vous êtes évidemment la bienvenue dans ma jolie commune de Dalhem.

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – Je vous encourage à créer ce groupe de travail alliant l'école et le sport, avec votre collègue Mme Glatigny. Il me semble important de promouvoir les synergies, en particulier lorsqu'elles ont trait à l'inclusion dans les milieux scolaire et sportif.

Le projet «Cap sur le sport» rappelle l'importance de l'activité physique dans le processus d'inclusion pour les personnes porteuses de handicap.

### ***1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Bilan des stages ADEPS»***

**M. Thierry Witsel (PS).** – Les stages de l'ADEPS sont importants pour les jeunes qui peuvent ainsi pratiquer un sport et se dépenser pendant que leurs parents travaillent. Cela fait un an que le rythme scolaire a été modifié et les congés d'automne sont passés d'une à deux semaines. Cela signifie donc qu'il faut proposer à nos jeunes des stages durant ces deux semaines. Le congé d'automne vient de se terminer et je tiens à cette occasion à d'ores et déjà féliciter l'ADEPS pour son travail.

Madame la Ministre, quel bilan pouvez-vous tirer des stages de l'ADEPS qui ont eu lieu lors des congés d'automne? Pouvez-vous affirmer que leur organisation s'est bien adaptée au changement du rythme scolaire? Quel retour avez-vous eu des clubs et fédérations sportives? L'offre de stages a-t-elle augmenté? Les moyens humains ont-ils été trouvés pour les deux semaines? Certaines fédérations sportives ont-elles dû faire face à une trop forte demande? Des enfants n'ont-ils pas pu participer à un stage, car il était complet? Des changements sont-ils prévus pour les prochains congés?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, depuis plusieurs décennies, les centres sportifs de l'ADEPS restent une valeur sûre pour les parents et les enfants tout au long de l'année. Le remplissage des stages durant ces vacances d'automne a été de 93 %, pour les 2 405 participants aux 234 stages proposés. Ce pourcentage démontre l'adéquation entre la qualité de l'offre et la demande. Seule la fréquentation du centre sportif d'Anderlecht souffre quelque peu du nouveau calendrier, car de nombreux jeunes des alentours sont inscrits dans l'enseignement néerlandophone.

L'adaptation au nouveau rythme scolaire est effective dans certains centres qui, en lieu et place des stages traditionnels ne répondant pas aux besoins de la population à proximité, se sont concentrés sur l'accueil des fédérations, comme la Fédération suisse de rugby, ou l'accueil de clubs belges et français de basket-ball,

gymnastique, kickboxing, athlétisme, volley-ball et aviron. L'ADEPS n'a eu aucune difficulté majeure dans le recrutement des moniteurs. Quelque 102 stages seront proposés durant les vacances d'hiver avec, pour la première fois, une offre de stage à la journée afin de répondre à la spécificité de cette période et aux envies des citoyens.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations. L'évolution est nette, puisque l'occupation est de 93 % pour le congé d'automne de cette année. Ces stages sont bien une valeur sûre pour les parents, les enfants pouvant s'épanouir pleinement dans le sport.

### ***1.13 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Charte entre cinq fédérations de sports de raquette en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Thierry Witsel (PS).** – Alors que les fédérations sont lancées dans la course à la reconnaissance pour les deux prochaines olympiades, le 23 octobre 2024 marque désormais un tournant décisif pour le sport francophone, avec la signature d'une charte de collaboration entre cinq des six fédérations de sports de raquette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette alliance, qui regroupe les fédérations de tennis de table, de badminton, de squash, de pickleball et de padel, mais pas la fédération de tennis, représente environ 45 000 membres, selon le site spécialisé Padel Magazine.

Cette charte incarne un engagement fort en faveur d'une gouvernance éthique et transparente, tout en préservant l'autonomie de chaque discipline. Elle vise à optimiser les ressources et à renforcer la transparence de la gestion, tout en réaffirmant implicitement l'importance de l'indépendance vis-à-vis des acteurs institutionnels. Dans un rapport rendu en mars 2023, le Conseil supérieur des sports (CSS) avait déjà soutenu à l'unanimité cette autonomie, une position également défendue par plusieurs de mes collègues et moi-même pendant la précédente législature.

Il est impossible d'ignorer aujourd'hui que, contrairement aux espoirs de la fédération de tennis, le transfert d'affiliés de l'Association francophone de padel (AFPadel) vers la fédération Tennis Padel Pickelball Wallonie-Bruxelles (TPPWB), connue auparavant comme l'Association francophone de tennis (AFT), n'a pas eu lieu. En réalité, l'AFPadel continue de croître, comptabilisant environ 3 500 membres de plus que TPPWB, et atteignant un total d'environ 12 500 affiliés.

Par ailleurs, les clubs mixtes, proposant à la fois du tennis et du padel, doivent se plier aux statuts de TPPWB pour éviter leur exclusion de la fédération de tennis. Cette situation creuse encore le fossé entre les deux fédérations et renforce la position de l'AFPadel.

La gestion du padel par une fédération non fondatrice semble démontrer que les décisions actuelles ne servent pas l'intérêt supérieur du sport. Cela contredit également l'avis du CSS et la position implicite des experts des cinq fédérations de sport de raquette unies par la charte de collaboration que j'ai mentionnée.

Enfin, l'un des signataires de la charte a souligné dans la presse spécialisée qu'il existe une opportunité pour la fédération de tennis de se joindre à cette initiative collaborative: «La porte reste ouverte à la fédération de tennis, à condition qu'elle adhère aux principes de cette charte. Leur participation pourrait renforcer l'intérêt supérieur du sport en unifiant les sports de raquette autour de valeurs communes. Nous pensons que le développement de ces disciplines doit rester entre les mains de ceux qui les connaissent et les servent au mieux.» Cette déclaration laisse entrevoir une embellie potentielle, offrant à la fédération de tennis la chance de s'intégrer dans ce cadre collaboratif et de contribuer ainsi à un avenir sportif partagé.

Madame la Ministre, quelles sont vos réflexions à propos de la charte de collaboration signée par ces cinq fédérations et de son impact potentiel sur l'évolution des sports de raquette en Belgique? Cette charte pourrait-elle contribuer à apaiser la situation entre le tennis et le padel?

Lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez affirmé que l'intérêt des sportifs guiderait votre décision. Comment envisagez-vous d'évaluer cet aspect, alors que toutes les demandes de transparence formulées par l'AFPadel ont été ignorées jusqu'à présent? Ces demandes incluent notamment un audit des deux fédérations et une médiation par le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, qu'en est-il des courriers restés sans réponse et de la mise à l'écart de l'avis du CSS, signalée dans le rapport du Médiateur présenté au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Dans l'histoire du sport francophone, il existe de nombreux exemples de rapprochement entre des fédérations et associations sportives. Le plus récent est la convention de collaboration établie entre l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et la Ligue francophone de football en salle (LFFS). De telles initiatives ne peuvent qu'être encouragées. Notre territoire et ses sources de financement public et privé doivent en effet inciter aux mutualisations des moyens disponibles et aux synergies.

La charte de collaboration entre les fédérations de sports de raquette vient d'être signée par plusieurs fédérations et associations reconnues et non reconnues, dans un contexte particulier. Même s'il est prématuré d'évaluer déjà son impact, Monsieur le Député, je vous rejoins sur le fait qu'elle doit amener tous les acteurs du sport à réfléchir aux opportunités de mutualisation et d'économies d'échelle qu'un tel outil pourrait apporter dans le paysage sportif francophone.

Quant à la procédure de reconnaissance, l'administration analyse et analysera en toute sérénité toutes les demandes de reconnaissance au regard des critères établis par le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, avant de soumettre les demandes en toute indépendance à l'avis du CSS. J'en prendrai ensuite ma décision et je réaffirme que seul l'intérêt des sportifs et du monde sportif en général la guidera.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Il existe en effet de nombreux exemples de conventions signées entre certains sports. Les fondateurs des associations sportives doivent garder la main sur leur discipline, qui ne doit pas se faire absorber par une autre. La fédération de tennis doit se montrer capable de signer cette charte. Vous avez raison, Madame la Ministre, seul l'intérêt des sportifs doit guider les décisions.

#### ***1.14 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Collaboration sport-école»***

**M. Thierry Witsel (PS).** – D'après la Déclaration de politique communautaire (DPC), «le gouvernement instaurera des liens entre le secteur sportif et les établissements scolaires afin de promouvoir la mise à disposition réciproque des infrastructures sportives et d'optimiser l'utilisation du parc d'infrastructures existant».

Durant la précédente législature, j'ai travaillé sur le décret qui permet aux clubs sportifs d'accéder aux écoles pour leurs entraînements. Avec le MR et Ecolo, nous sommes allés sur le terrain pour écouter les directions des écoles et comprendre leurs difficultés avant d'avancer sur le texte.

Quelques années plus tard, je constate que les infrastructures sont toujours difficiles d'accès, et ce, pour diverses raisons. Plusieurs de ces raisons ont d'ailleurs été soulignées par les pouvoirs organisateurs et les directions durant le chantier des bâtiments scolaires. Les principales sont la difficulté de gérer les accès limités en dehors des heures scolaires, les coûts représentés par un horaire d'ouverture élargi, l'absence de concierge pour gérer les accès et le respect des infrastructures.

Madame la Ministre, vous avez déclaré dans la presse que les choses fonctionnaient bien dans votre commune. Vous avez également précisé vouloir renforcer la collaboration sport-école, en mettant notamment les salles de nos écoles à disposition des clubs de sport.

Le directeur général adjoint de l'Administration générale du sport (AGS), Yves Polome, a dit vouloir travailler sur un renforcement conséquent des partenariats entre les écoles et les clubs de sport.

Les avis sont donc unanimes: il est temps de faire le bilan de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles et de se pencher sur l'avenir de la collaboration entre les écoles et les clubs sportifs.

Madame la Ministre, un bilan de l'accès aux infrastructures sportives scolaires a-t-il été réalisé? Dans la négative, le prévoyez-vous? Comment comptez-vous garantir l'accès des clubs sportifs aux infrastructures sportives scolaires? Comptez-vous soutenir les écoles qui décideraient de franchir le cap et de mettre leurs infrastructures à disposition? Si oui, de quelle manière? Quels sont vos objectifs?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le constat est le même depuis de nombreuses années. De nombreux clubs sportifs sont à l'étroit, tandis que de nombreuses infrastructures scolaires sont inoccupées après 16h00, ainsi que durant le week-end et les vacances scolaires. L'inverse est tout aussi vrai. Certains établissements scolaires ne disposent pas d'infrastructures sportives, alors que celles des clubs sportifs sont inoccupées en journée.

À ce stade, je ne dispose pas encore d'une évaluation chiffrée de la situation.

L'optimisation de l'utilisation des infrastructures passera évidemment par une collaboration entre les différentes parties prenantes et la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny.

Je peux vous confirmer que les partenariats entre écoles et clubs sportifs fonctionnent très bien dans ma commune, et ce, depuis toujours.

L'AGS aura un rôle important à jouer. Elle lancera l'appel à projets «École Ouverte» par le biais de l'ADEPS, ainsi qu'un projet de labellisation baptisé «Bouge ton école». Ce projet visera à valoriser les écoles qui s'investissent en termes d'exercice physique et d'activité sportive en collaborant avec l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

**M. Thierry Witsel (PS)**. – Madame la Ministre, il est intéressant d'agir dans la continuité de la législature précédente tout en lançant des appels à projets pour valoriser davantage le sport.

La collaboration avec les écoles et Mme Glatigny me paraît importante.

### ***1.15 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Situation du pickleball en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Thierry Witsel (PS)**. – Madame la Ministre, comme vous le savez, la conférence de presse organisée le 4 octobre dernier par Tennis padel pickleball Wallonie-Bruxelles (TPPWB), anciennement Association francophone de tennis (AFT), pour inclure le pickleball dans ses activités a vivement interpellé les fédérations sportives de raquette en Fédération Wallonie-Bruxelles. La réaction a été immédiate, avec une déclaration de la responsable de Pickleball Belgium, entre-temps devenue Ligue francophone belge de pickleball, dans le cadre de la mise en conformité du dossier de demande de reconnaissance introduit à l'ADEPS – adressée

à tous les clubs du pays et transmise à votre cabinet. Les fédérations francophones de sports de raquette, dont celle du pickleball, s'inquiètent profondément des récentes initiatives de TPPWB, qui cherche à monopoliser la gestion de sports émergents, comme ce fut le cas pour le padel en 2021.

Ces fédérations, engagées dans le développement de leurs disciplines respectives, depuis 1978 pour les plus anciennes et depuis 2015 pour les plus récentes, expriment leurs préoccupations sur un modèle de gouvernance qui semble privilégier des priorités différentes de celles de l'intérêt supérieur du sport, de l'autonomie et du respect des spécificités de chaque discipline. Les tentatives répétées de TPPWB d'absorber la gestion de ces sports, sans considération pour les efforts et le rôle structurant des fédérations pionnières posent, selon la déclaration de la responsable de la Ligue francophone de pickleball, d'importantes questions en matière de gouvernance sportive, de déontologie et d'éthique.

Elle considère que ce modèle pourrait non seulement freiner le développement harmonieux des sports émergents, mais aussi créer des divisions néfastes au sein des communautés sportives, menaçant ainsi l'intégrité de leur progression. Malgré les efforts des fédérations sportives concernées pour formaliser leur collaboration par une charte de coopération visant à défendre leur autonomie, certaines s'interrogent également sur la réactivité des autorités pour garantir leur indépendance.

Madame la Ministre, quelles actions envisagez-vous pour faire face à cette centralisation croissante de la gestion des sports de raquette en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures comptez-vous prendre pour préserver l'autonomie des disciplines émergentes afin de leur permettre de se développer dans le respect de leurs spécificités et de leur histoire? Envisagez-vous également un soutien aux démarches de reconnaissance et de structuration des fédérations, tel que pour le dossier du pickleball introduit auprès de l'ADEPS, qui est toujours en cours de mise en conformité avec le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – En 2023, l'association Pickleball Belgium a en effet déposé un dossier en vue d'une demande de reconnaissance. L'administration, sur la base des conditions fixées par le décret du 3 mai 2019, ne pouvait donner une suite favorable au dossier à cause de nombreux manquements: structure nationale et non communautaire, statuts déposés en néerlandais, siège social situé en Flandre, nombre de membres affiliés insuffisant. Les intéressés n'ont pas donné suite au courrier de l'administration sur les points à régulariser. Les services de l'ADEPS accompagnent au mieux le développement du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais n'ont pas vocation à se substituer aux associations de droit privé ni à contrevenir aux législations.

La Fédération Wallonie-Bruxelles consacre à ce titre l'autonomie des fédérations

et associations sportives par ce décret et respecte en cela la Charte olympique. Les rapprochements, collaborations et fusions sont donc le seul fruit de la volonté du secteur. Les fédérations et associations sportives s'inscrivent dans notre espace francophone, mais présentent aussi des liens avec le niveau national et international dont il faut tenir compte.

Dans le cadre de la fin des reconnaissances des fédérations et associations sportives au 31 décembre 2024, l'administration analyse l'ensemble des dossiers déposés tant d'un point de vue administratif que sportif. Le Conseil supérieur des sports (CSS) rend des avis qui sont, tout comme le dossier de l'administration, soumis à ma décision en qualité de ministre des Sports. Il est important de rappeler que la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de fournir un environnement sportif le plus développé possible et le plus harmonieux en faveur des citoyens et non de s'immiscer dans des conflits entre personnes.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Il y a effectivement plusieurs conflits. Notamment, il existe celui concernant le padel depuis 2021. Aujourd'hui, j'entends que les dossiers ne sont pas complets et qu'aucune suite n'a encore été donnée à votre courrier. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que, en fin de compte, il y a beaucoup de conflits entre différentes associations sportives et que le monde sportif et les sportifs qui en pâtissent. Je pense que les fondateurs d'associations sportives doivent rester dans leur rôle pour que leurs associations ne soient pas absorbées par d'autres associations qui pourraient, à un moment donné, avoir la main mise sur l'entièreté du sport de raquette. Il me semble qu'il y a là un travail déontologique et éthique à fournir.

***1.16 Question de Mme Özlem Özen, intitulée « Conclusions du rapport de la Commission des jeux de hasard relatif à “l'été sportif” et le suivi, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'appel à moderniser le cadre »***

**Mme Özlem Özen (PS).** – Le récent rapport de la Commission des jeux de hasard (CJH) portant sur l'été 2024 a mis en évidence un basculement massif des paris sportifs vers le numérique et a confirmé la progression croissante du football comme discipline phare des paris. Durant l'Euro de football, les pertes des joueurs ont atteint un niveau record. Par ailleurs, les opérateurs ont réalisé près de 70 % de leur bénéfice brut en ligne. En revanche, les Jeux olympiques ont suscité beaucoup moins d'engouement auprès des parieurs.

Cette tendance engendre des défis importants, relatifs notamment à la régulation, à la protection des publics vulnérables et à la prévention des comportements à risque. Par ailleurs, les données montrent que les jeunes de moins de trente ans représentent près de 40 % des parieurs en ligne et que la valeur moyenne des tickets a augmenté de manière significative.

Face à cette réalité, la présidente de la CJH, Mme Magali Clavie, a lancé un appel

pour établir un cadre juridique modernisé et complet afin de clarifier les responsabilités des opérateurs et de lutter efficacement contre les sites illégaux.

À ce titre, Madame la Ministre, pourriez-vous préciser quelles actions sont envisagées par votre gouvernement, en collaboration avec les autorités fédérales si nécessaire, pour renforcer l'encadrement des paris en ligne et pour garantir une régulation équitable entre opérateurs actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous pris connaissance des conclusions du rapport de la CJH? Quelles stratégies privilégiez-vous pour sensibiliser les jeunes publics et les publics vulnérables aux risques des paris sportifs, notamment lors de grands événements comme l'Euro et les Jeux olympiques, et pour contribuer, dans la limite de vos compétences, à assurer un contrôle rigoureux des paris sportifs en ligne?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, les jeux de hasard et les paris sportifs constituent aujourd'hui un phénomène de société important. Leur accès, notamment en ligne, doit être surveillé pour protéger les publics vulnérables et réduire les risques d'addiction.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, la publicité pour les jeux de hasard a été fortement restreinte. Les spots publicitaires diffusés à la télévision, en radio, dans les cinémas, dans la presse ou encore dans les lieux publics sont désormais interdits. À partir de 2025, ces limitations concerneront également le parrainage par des clubs sportifs. Si les équipes professionnelles peuvent encore faire de la publicité sur leurs maillots jusqu'à la fin du mois de décembre 2027, la taille et l'emplacement du logo seront réglementés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Néanmoins, l'effet de cette mesure, que l'on ne peut pas évaluer à l'heure actuelle, pourrait entraîner une perte parfois substantielle pour les acteurs du monde sportif professionnel et surtout amateur. En effet, outre les revenus tirés de la buvette, les clubs francophones sont souvent sponsorisés par des sociétés de paris sportifs dont l'absence entraînera inévitablement une perte de ressources financières.

En ma qualité de ministre des Sports, je serai particulièrement attentive à l'instauration de ces restrictions et je ne manquerai pas d'interpeller si nécessaire le gouvernement fédéral à ce sujet. Pour le surplus, s'agissant d'une application de l'arrêté royal du 27 février 2023 déterminant les modalités relatives à la publicité pour les jeux de hasard, je vous invite à vous adresser au ministre compétent dans cette matière.

**Mme Özlem Özen (PS)**. – Madame la Ministre, le sujet est extrêmement délicat. Il met en jeu des compétences partagées au sein d'un même niveau de pouvoir, mais aussi entre différents niveaux de pouvoir. Il concerne des questions importantes comme le risque de pertes financières pour les clubs, mais aussi les dangers relatifs à la santé publique. L'endettement et l'addiction des joueurs ont des répercussions personnelles, familiales, sociales et professionnelles: certaines personnes perdent tout en raison de leur dépendance. Je compte vraiment sur

vous pour gérer ce dossier, que je suivrai de près, et pour instaurer un système de prévention et de sensibilisation des plus jeunes et des personnes vulnérables.

***1.17 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «État d'avancement du projet de construction d'un vélodrome sur le site du Bois Saint-Jean, au Sart Tilman»***

**M. Benoît Dispa (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je souhaiterais, en ce début de législature, vous interroger sur l'état d'avancement du projet de construction d'un vélodrome sur le site du Bois Saint-Jean, au Sart Tilman. Ce projet a vu le jour il y a un certain temps, mais relève désormais de votre compétence. Il est très attendu, notamment par la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB), mais est en même temps lourd d'engagement de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, le projet global «Centres sportifs du Sart-Tilman (Blanc Gravier)» a vu le jour à l'initiative notamment de l'Université de Liège (ULiège). Il consistait à investir dans le développement de plusieurs infrastructures sportives distinctes pour des montants budgétaires relativement importants: un centre d'expertise dans l'optimisation des performances et la prévention des risques de lésions chez les sportifs, pour un budget estimé à 10 millions d'euros; la construction d'une piscine olympique de 50 mètres, accompagnée de la rénovation de la piscine actuelle de 25 mètres, le tout pour un budget d'un million d'euros; l'édification d'un vélodrome couvert, pour un budget de 40 millions d'euros.

Le centre de compétences et la rénovation-extension de la piscine se feront sur le site du Blanc Gravier. Pour le vélodrome, c'est le site du Bois Saint-Jean, propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a été retenu en lieu et place de l'actuel site du Country Hall que nous connaissons bien. Ce projet est porté par l'ULiège et soutenu par la FCWB.

Durant la précédente législature, des décisions ont été prises, d'une part par le gouvernement de la Région wallonne, d'autre part par celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, en janvier 2024, ce dernier s'est engagé à financer 25 % de la construction, la Région prenant à sa charge les 75 % restants, et ce, pour les trois projets.

Concernant le vélodrome, il était également question que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne en charge les coûts de fonctionnement de l'installation grâce à une dotation annuelle octroyée à l'ASBL de gestion des centres sportifs du Sart-Tilman sur la base des comptes annuels, du déficit de l'infrastructure et du rapport d'activités. C'est cette ASBL, constituée à 50% de l'ULiège et à 50% de l'ADEPS, qui pilote le projet.

Depuis lors, les différents intervenants qui portent ce projet souhaitent obtenir des informations. Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement de ce dossier?

Des mises à jour ont-elles été réalisées ou sont-elles en préparation, peut-être sur la base de contacts que vous avez eus, notamment avec l'ULiège? Les engagements pris précédemment sont-ils toujours d'actualité? Le projet est-il bien engagé?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, les moyens du Plan de relance de la Wallonie affectés au projet «Pôle sportif d'excellence multidisciplinaire» ont été maintenus lors du dernier conclave budgétaire. Mes services sont en contact régulier avec l'ULiège à ce sujet, comme ce fut également le cas lors du développement des centres sportifs ADEPS du Blanc Gravier.

À ce stade, aucune décision définitive n'a été entérinée quant à l'avenir du site du Bois Saint-Jean. En effet, la décision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que vous évoquez concerne principalement le financement de la part non subsidiée par la Région wallonne dans le cadre du projet précité. J'ai sollicité le comité d'acquisition d'immeubles du SPW Finances afin d'évaluer la valeur du site dans les plus brefs délais, et ce, dans le but d'en informer le gouvernement avant la fin de l'année.

Notons que chaque Liégeois que je rencontre a une opinion différente sur le dossier. Dès lors, une visite du site en question sera organisée afin que je puisse prendre connaissance en personne de la situation.

**M. Benoît Dispa (Les Engagés)**. – Et pourtant, les Liégeois ont la réputation de faire cause commune à l'égard des non-Liégeois! Toutefois, la donne est ici peut-être un peu différente. Quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur le projet, il y a des enjeux importants pour le développement d'infrastructures sportives et, au-delà des infrastructures, pour l'initiation aux pratiques sportives.

Madame la Ministre, je me réjouis que vous puissiez vous rendre sur place afin de mieux prendre connaissance des tenants et aboutissants de ce dossier. Des contacts sont en cours et je présume que, dans la foulée de ces derniers et de cette visite sur place, vous serez rapidement en mesure de définir la ligne de conduite que vous suivrez et qui s'imposera aux différents acteurs de ce dossier.

### ***1.18 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Transfert des infrastructures et du personnel de Wallonie-Bruxelles Enseignement»***

**M. Alain Deneef (Les Engagés)**. – En tant que nouveau député, j'ai découvert avec étonnement que les bâtiments scolaires du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) demeurent à ce jour la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, malgré la création de WBE en tant qu'entité autonome. Ce transfert, prévu dans le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé

par la Communauté française, n'a toujours pas été réalisé. Par ailleurs, le personnel enseignant et administratif affecté aux établissements du réseau WBE reste également sous la tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif initial était pourtant de créer un réseau d'enseignement officiel jouissant d'une autonomie comparable à celle de son homologue flamand, avec une pleine indépendance de gestion, tant pour ses infrastructures que pour son personnel. L'ambition est de permettre ainsi une lisibilité claire sur le financement de WBE.

Sans revenir en détail sur les raisons ayant mené à cette situation, pourriez-vous m'éclairer sur cette situation, Madame la Ministre? Où les démarches de votre prédécesseur se sont-elles arrêtées en la matière? Cette situation a-t-elle évolué? Quels sont les obstacles qui freinent ces transferts? Votre prédécesseur avait mentionné l'importance d'une réforme des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS), en vue de fusionner les entités wallonnes pour centraliser et simplifier la gestion immobilière des infrastructures scolaires. Ce projet de fusion des SPABS est-il toujours à l'ordre du jour? Envisagez-vous de le poursuivre?

Enfin, quel est votre point de vue sur ce vaste dossier? Quelles avancées souhaitez-vous réaliser en la matière? Quelles avancées sont possibles aujourd'hui? Quelles sont les étapes nécessaires pour permettre ces avancées?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – WBE a été créé par le décret spécial du 7 février 2019 dans l'objectif de mettre un terme à la confusion existante jusqu'alors dans le chef de la Fédération Wallonie-Bruxelles entre le rôle de pouvoir régulateur subsidiant, d'une part, et le rôle de pouvoir organisateur, d'autre part. Désormais, il est clairement établi que WBE est en charge de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Le décret spécial prévoyait également le transfert vers WBE des différentes ressources dispersées jusqu'alors au sein du ministère de la Communauté française et nécessaires aux missions de cet organisme administratif public (OAP): les ressources humaines, plus particulièrement les membres du personnel du Service général des infrastructures scolaires de la Communauté française, d'une part, et de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française, d'autre part. Ce transfert découle de l'article 63 du décret spécial.

En ce sens, les transferts de personnels devaient intervenir entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2023. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les agents concernés sont placés sous l'autorité fonctionnelle de l'administrateur général de WBE en application de l'article 73 du décret spécial. En application des articles 61 et 62 du décret spécial, un arrêté devait être pris en ce sens par le gouvernement fixant les conditions et les modalités de ce transfert.

Par ailleurs, les moyens budgétaires, affectés ordinairement aux infrastructures scolaires du réseau à travers le Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française, auraient également dû être transférés. Le transfert de ces différentes ressources n'est toutefois pas intervenu depuis 2019 pour différentes raisons.

Concernant les ressources humaines, il est apparu que ce transfert vers WBE induirait un coût additionnel important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, compte tenu de l'obligation découlant de ce transfert de contribuer, pour le personnel concerné, au financement du pôle des parastataux et d'octroyer à WBE un montant de 17 % de la masse salariale transférée, et ce, alors que le contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est particulièrement compliqué. Dès lors, en application de l'article 63, § 1<sup>er</sup>, du décret spécial du 7 février 2019 et en vertu de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> juin 2023 portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires, le précédent gouvernement s'est prononcé pour le report du transfert des membres du personnel entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2025.

Concernant la gestion budgétaire, il est apparu préférable de maintenir le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS). Ce service administratif à comptabilité autonome (SACA) qui est dans le giron du ministère de la Communauté française a récemment été réformé dans le cadre du décret du 16 mai 2024 relatif au financement des bâtiments scolaires.

Durant la législature précédente, il avait été envisagé de transférer la totalité du patrimoine immobilier qu'occupent les établissements dépendant de WBE non vers WBE, mais plutôt vers une ou plusieurs SPABS. Actuellement, le patrimoine immobilier qui accueille les écoles de l'enseignement organisé par WBE est la propriété à environ 55 % des différentes SPABS wallonnes et bruxelloises, le solde étant la propriété du ministère de la Communauté française. De fait, les SPABS ont été créées par le décret du 5 juillet 1993 portant création de six sociétés de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics, dans le cadre des accords intra-francophones et de refinancement de la Communauté française. Par le biais de deux décrets conjoints avec la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF), la Communauté française a vendu des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé à des organismes créés dans ce cadre que sont les SPABS, dont cinq sont situées en Wallonie et une à Bruxelles.

La réforme des SPABS avait été envisagée par le gouvernement précédent, notamment dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires et de l'élaboration du budget initial de 2023. À l'époque, il était essentiellement question, à impact budgétaire inchangé pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de fusionner les cinq SPABS en une seule, de diminuer le nombre d'administrateurs, de recourir davantage à des formes d'expertises utiles, de procéder à un rééquilibrage en faveur

de la Fédération Wallonie-Bruxelles du nombre d'administrateurs et enfin d'envisager le transfert de la totalité des biens immobiliers affectés à l'enseignement organisé vers la SPABS wallonne et la SPABS bruxelloise.

Ces différents points ont engendré une révision profonde des textes qui portent sur les SPABS et qui avaient été adoptés il y a plus de trente ans. Les réunions entre cabinets communautaires et wallons ont certes été organisées durant l'été et l'automne 2023 en vue de dégager un consensus permettant d'avancer sur cette réforme, mais elles n'ont pas permis d'aboutir à un accord politique sur celle-ci.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que le gouvernement s'engage à «regrouper les [SPABS] afin de rationaliser les ressources, améliorer la coordination et offrir un soutien plus cohérent et efficace aux élèves». En outre, il est prévu de réaliser une évaluation des avancées réalisées dans l'amélioration de l'organisation du réseau WBE depuis son autonomisation. La ministre-présidente étant compétente pour les bâtiments scolaires du réseau WBE, je vous invite à l'interroger concernant d'éventuelles avancées relatives à la réforme des SBAPS.

Enfin, concernant le transfert des membres du personnel, le gouvernement devra se prononcer avant la fin de l'année 2025.

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète indiquant que des réflexions et des décisions d'avancées sont déjà intervenues, sans pourtant être, à ce stade, très concrètes. Dans le futur, il ne faudrait pas que nous en arrivions à une situation où le décret spécial ne soit pas appliqué. Ce serait en effet contraire à une bonne gestion politique.

Le transfert des infrastructures permettrait de responsabiliser le réseau WBE. Un tel transfert lui permettrait, à l'instar de ce qui se fait pour les réseaux de l'enseignement libre, d'emprunter des fonds dans le respect du périmètre de consolidation et d'affecter une partie de ses subventions de fonctionnement à la charge de remboursement. Je serai attentif à la progression du dossier.